

A Magnetic Hill, près de Moncton, le ministère entretient une ferme à gibier où l'on peut admirer les diverses espèces d'animaux sauvages de la province.

**Québec.**—Le Québec a créé six parcs provinciaux et 16 réserves de poisson et gibier. Quatre des parcs sont très vastes. Le parc de La Vérendrye, à 140 milles au nord-ouest de Montréal, a 4,953 milles carrés; le parc des Laurentides, à 30 milles au nord de la ville de Québec, 3,613; le parc du Mont-Tremblant, à 80 milles au nord de Montréal, 1,233 et le parc de la Gaspésie, dans la péninsule de Gaspé, 514. Le parc du Mont-Orford, à 15 milles à l'ouest de Sherbrooke, s'étend sur 16 milles carrés et celui des Deux-Montagnes, près d'Oka, sur 1.5.

La superficie globale des réserves de poisson et de gibier atteint 41,166 milles carrés\*. Les réserves de Chibougamau, de Mistassini et d'Assinica, toutes trois au nord-ouest du lac Saint-Jean, comptent respectivement 3,400, 5,200 et 3,850 milles carrés; plus au nord, se trouve la réserve de la baie James (25,000 milles carrés). La réserve d'Aiguebelle dans le comté d'Abitibi a 100 milles carrés; celles de Baie-Comeau et de Chicoutimi, dans la région du Lac-Saint-Jean, 480 et 678; celle de Kipawa dans le comté de Témiscamingue, 1,000. Tout près du parc de la Gaspésie, dans la péninsule de Gaspé, les réserves de Chic-Chocs, de Matane et de Joffre ont respectivement 325, 450 et 40 milles carrés. Également dans la péninsule gaspésienne, se trouvent les réserves de Port-Daniel, Rivière-Saint-Jean et Rivière-Petite-Cascapédia (20, 13 et 300 milles carrés) consacrées à la pêche du saumon et de la truite. La réserve de Horton dans le comté de Rimouski s'étend sur 310 milles carrés.

Parcs et réserves, où abonde la faune, sont situés dans de merveilleuses contrées sauvages, en majeure partie montagneuses, sillonnées de cours d'eau et parsemées de lacs. Sauf au Mont-Orford et dans le parc des Deux-Montagnes, la pêche y est excellente; sportifs et touristes peuvent y loger dans des camps, chalets ou pavillons. Le parc du Mont-Tremblant, situé près d'une station de villégiature ouverte toute l'année, et celui des Deux-Montagnes sont facilement accessibles de Montréal par la route; aussi, campeurs sous tente ou en remorque, baigneurs et pique-niqueurs les fréquentent-ils en grand nombre. Le parc du Mont-Orford est doté d'un golf de 18 trous; en hiver, il se transforme en un rendez-vous des skieurs canadiens et américains, et c'est sur ses pentes que se dispute le championnat canadien de ski alpin. Il est interdit de chasser dans les parcs et réserves de la province, sauf dans ceux de Horton, Joffre, Kipawa et Baie James; dans ce dernier, seule la chasse à l'original est interdite.

**Ontario.**—Le réseau des parcs provinciaux, en Ontario, a pris beaucoup d'ampleur ces dernières années; 81 parcs sont maintenant ouverts au public et l'on en aménage un autre; 30 autres régions seront aussi aménagées plus tard. La superficie totale des parcs de l'Ontario est d'environ 5,460 milles carrés.

Les quatre principaux parcs (Algonquin, Québécois, Supérieur et Sibley) ont une superficie globale de 5,200 milles carrés environ. Le parc Algonquin, à 180 milles au nord de Toronto et 105 milles à l'ouest d'Ottawa, compte plusieurs terrains de camping accessibles par la route 60; ses nombreux cours d'eau se prêtent au canotage. Il existe plusieurs camps privés pour enfants dans le parc, cependant les autorités encouragent maintenant l'établissement des terrains de camping et autres aménagements à la périphérie afin de conserver au parc lui-même son état naturel. Les parcs Québécois et Supérieur sont aussi conservés en leur état sauvage et les aménagements s'y limitent à la périphérie. On accède au parc Québécois par terre en empruntant la route du terrain de camping Dawson de French Lake, et aussi par eau en passant par le lac Basswood, au sud. La route 17, au nord de Sault-Sainte-Marie, donne accès au parc Supérieur; quant au parc Sibley, on s'y rend par un chemin partant de la route 17, à l'est de Port Arthur. Les automobilistes qui visitent les parcs provinciaux et les campeurs qui viennent y passer la nuit doivent payer un droit modique.

\* A l'exclusion des 16,000 milles carrés de la réserve Mingan qui n'est plus exploitée par le ministère de la Chasse et des Pêcheries.